

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**2012/....**

**MAIRIE DE METZ**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 27 septembre 2012**

**DCM N° 12-09-25**

**Objet : Acquisition de terrains incorporés de fait dans le domaine public communal, situés 6-8 rue Félix Savart à Metz dans la ZAC Technopôle.**

**Rapporteur : Mme SAADI, Adjoint chargé de quartiers**

A l'occasion de vérifications cadastrales, il est apparu que deux parcelles appartenant à la copropriété de la Résidence LE GOLF sise 6-8 Félix Savart, lors des travaux du Technopôle ont été incorporées de fait dans le domaine public communal.

Le Service France Domaine a évalué ces biens à 20 € le m<sup>2</sup>.

Il est donc proposé de régulariser cette situation et d'acquérir lesdits terrains d'une contenance totale de 95 m<sup>2</sup>, sur la base de l'estimation précitée, soit un prix total de 1 900 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les commissions compétentes entendues,

**VU** l'évaluation du Service France Domaine ;

**VU** l'accord de la copropriété de la Résidence LE GOLF, représentée par son syndic-gestionnaire CR Immobilière Claude RIZZON ;

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

### **DECIDE :**

1- **D'ACQUERIR** deux parcelles situées 6-8 rue Félix Savart et cadastrées sous :

**BAN DE BORNY :**

Section CB - n° 57 – 79 m<sup>2</sup>  
Section CB – n° 58 – 16 m<sup>2</sup>

appartenant à la copropriété Résidence LE GOLF, 6-8 rue Félix Savart - 57000 Metz ;

2- **DE REALISER** cette opération immobilière moyennant le prix de 1 900 €, conformément à l'évaluation du service France Domaine ;

3- **DE FINANCER** cette acquisition sur le budget de l'exercice concerné ;

4- **DE PRENDRE** à la charge de la Ville de Metz les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;

5- **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;

6- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de cette transaction foncière et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
Pour le Maire  
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : POLE URBANISME – Cellule Action Foncière  
Commissions :  
Référence nomenclature «ACTES» : 3.1

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date  
de la délibération.

Membres assistant à la séance : 46                      Absents : 9                      Dont excusés : 9

**Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE**